



Charte de la Communauté Régionale Friches Agricoles d'Occitanie (CRÉFAO)

Contexte

En Occitanie, les friches agricoles mobilisent de nombreux acteurs autour de préoccupations fortes, en lien avec les conséquences du changement climatique. Facteur aggravant d'aléas climatiques et sanitaires, les friches constituent cependant des opportunités foncières pour la revitalisation des territoires, la souveraineté alimentaire, la préservation des paysages, la protection et la restauration de la biodiversité et la séquestration de carbone via des pratiques culturelles adaptées.

D'une part, leur mobilisation est l'occasion d'orienter leur usage vers des projets qui tiennent compte des fonctionnalités de l'espace où elles se trouvent et en adéquation avec les besoins des territoires. D'autre part, leur inventaire est un élément de diagnostic qu'il est intéressant de mobiliser le plus en amont possible des projets d'aménagement du territoire.

Cependant, la mobilisation des friches agricoles est complexe car elle nécessite une expertise spécifique et leur revalorisation est soumise à de nombreuses réglementations (code rural, code de l'environnement, code forestier, code de l'urbanisme ...)

C'est dans ce contexte que, en 2019, la Région et la Safer Occitanie ont mis en place la Communauté Régionale des Friches Agricoles d'Occitanie animée par la Safer Occitanie.

Article 1 - Les objectifs de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie (CRÉFAO)

La CRÉFAO rassemble les acteurs du territoire régional en lien avec l'agriculture, l'aménagement durable et la protection de l'environnement **souhaitant partager de la connaissance en matière de friches agricoles**. Ces acteurs, tant publics que privés, échangent sur la thématique des friches, mutualisent leurs connaissances, transmettent et partagent des expériences et des savoirs faire pour **favoriser une revalorisation adaptée des friches agricoles et transformer ces espaces de déprise en opportunités foncières pour la revitalisation des territoires et pour la préservation de la biodiversité**.

Les objectifs de la CRÉFAO sont de :

- Partager une définition des friches agricoles, mutualiser des réflexions et échanger sur les pratiques de recensement des friches,
- Partager des réflexions et des pratiques en matière de valorisation d'un inventaire des friches, à des fins de planification, de reconquête agricole et de préservation de la biodiversité,
- Participer au défi de la revalorisation des friches agricoles en Occitanie dans le respect de la multifonctionnalité des espaces.

Article 2- Définition de la « friche agricole »

La définition validée par le comité de gouvernance de la CRÉFAO est la suivante :

« Une friche agricole se définit comme une zone ou un terrain sans occupant humain actif, qui n'est en conséquence pas ou plus exploité, productif ni même entretenu. Elle résulte de la déprise agricole des terres (abandon définitif ou sur une longue période) contrairement à la jachère traditionnelle qui n'est qu'un temps provisoire de repos du sol ».

Article 3 – La gouvernance de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie

La CRÉFAO est pilotée et animée par un **comité de gouvernance** composé de représentants du Conseil Régional Occitanie, de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Chambre Régionale d'Agriculture, des treize Directions Départementales des Territoires (DDT) d'Occitanie, des treize conseils départementaux d'Occitanie, d'OPeNIG et de la Safer Occitanie.

Les principales missions du comité de gouvernance s'organisent autour des **3 fonctions suivantes** :

- **Orientations et organisation des échanges**
 - Préparer une feuille de route annuelle et l'animer,
 - Créer des groupes de travail thématiques et mettre en valeur leurs productions,
 - Organiser et animer une rencontre plénière annuelle de la communauté.
- **Transmission d'informations et échanges d'expériences :**
 - Produire un observatoire régional des friches agricoles pour inciter les collectivités à se mobiliser et faire de cette ressource foncière un levier pour des territoires résilients,
 - Centraliser et valoriser des expériences, des savoirs faire et des démarches vertueuses de remobilisation de friches.
- **Interface avec d'autres communautés d'acteurs régionales :**
 - Communauté Régional Eviter Réduire Compenser d'Occitanie (CRERCO),
 - Groupe de Travail Zéro Artificialisation Nette (GT ZAN),
 - Réseau Régional des Projets Alimentaires de Territoire

Article 4 – La composition de la Communauté Régionale Friches Agricoles Occitanie (CRéFAO)

Les membres de la CRéFAO sont issus d'organismes publics ou privés porteurs de missions en lien avec la mise en valeur agricole et forestière, l'aménagement durable du territoire et la préservation de la biodiversité :

- Les organismes de développement agricole,
- Les acteurs de l'aménagement foncier,
- Les décideurs : techniciens et élus locaux (EPCI, communes), syndicats de SCoT,
- Les sociétés coopératives agricoles,
- Les syndicats professionnels agricoles,
- Les représentants professionnels des Organismes Professionnelles Agricoles,
- Les acteurs de l'aménagement et de la gestion forestière,
- Les acteurs de l'environnement et de la protection de la biodiversité,
- Les réseaux associatifs,
- Les organismes de recherche,
- Les établissements d'enseignement,
- Les Parcs régionaux et nationaux

Cette liste n'est pas figée : toute demande d'intégration de la CRéFAO provenant d'autres organismes que ceux-ci, sera traitée au fil de l'eau par les membres du comité de gouvernance.

Article 6 – Les engagement des membres de la CRéFAO

Les membres de la communauté respectent l'esprit de la CRéFAO, afin d'œuvrer pour l'intérêt commun, dans une logique de partage de la connaissance.

Ils s'engagent à :

- Participer à la vie de la communauté, favoriser les échanges de compétences et d'expériences,
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route annuelle en participant aux échanges, réflexions et éventuellement groupes de travail,
- Promouvoir la CRéFAO auprès de leurs partenaires,
- Respecter la définition des friches agricoles.

Le comité de gouvernance et la communauté CRéFAO sont composés de membres volontaires qui exercent leurs missions et participent aux réunions sur la base du volontariat, sans dédommagement particulier. La Safer Occitanie est l'animateur de la CRéFAO dans le cadre d'un programme d'actions avec la Région Occitanie.

5 avril 2024